Envoyé en préfecture le 29/11/2023 Reçu en préfecture le 29/11/2023 Publié le

ID: 035-213501513-20231127-2023_087-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

MAIRIE DE LIEURON

35550

Tél. 02.99.34.08.11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2023-087

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation:

20 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept novembre à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Madame PREVERT Rose Line, Maire.

Nbre de Conseillers: 15

Présents: 13 Représentés: 14 Votants: 14

Etaient Présents: MM. ARNAL Jérôme, BALARD Olivier, BARIOU Nathalie, BESQUEL Jean-René, BRIAND Thierry, JOLIVET François, MONVOISIN Michèle, MOUICHE Marylène, PERRET-LE BLET Chantal, ROCHER Nicolas,

ROPERT Céline, VETIER Fabrice;

Absents excusés: MOISON Daniel (pouvoir à PREVERT

Rose Line);

Absents: DUROCHER Alexandre;

Secrétaire de séance : Mme ROPERT Céline.

Objet: Marché de travaux n°2023-01 aménagement d'une aire de loisirs intergénérationnelle - choix des entreprises ;

Madame le Maire rappelle qu'un marché pour la création d'une aire de loisirs intergénérationnelle a été lancé par la collectivité. Après analyse des devis, la Commission d'appel d'offre qui s'est tenue le 10 novembre 2023 propose de retenir les entreprises suivantes:

Intitulé du lot	Entreprise retenue	Montant H.T
Lot 1 : Aménagements divers + terrains de pétanque	AVT Travaux Publics – La Piais 35 480 Guipry-Messac	43 818.70 €
Lot 2 : City stade	SPORTING SOL – Rue du Stade 85250 Saint- Fulgent	68 913 €
Lot 3 : Pumptrack	P-TRACKS – 42 Bis rue de Saint Robin / Tregomar 22 400 Lamballe Armor	124 915 €
Montant total		237 646.70 €

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- > **DECIDE** de retenir la proposition de la Commission d'appel d'offre ;
- > APPROUVE les clauses du marché définit ci-dessus, à passer avec l'entreprise citée ci-dessus;

Pour copie conforme Le Maire, Rose Line PREVERT

